

PROJET DE LOI

N° 125

adopté

le 27 avril 1978.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention relative à l'op-
position sur titres au porteur à circulation interna-
tionale, signée par la France le 28 mai 1970, sous
l'égide du Conseil de l'Europe.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 263 et 331 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention relative à l'opposition sur titres au porteur à circulation internationale, ouverte à la signature le 28 mai 1970 sous l'égide du Conseil de l'Europe et signée à cette date par la France, ensemble le règlement y annexé, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 avril 1978.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Nota. — Voir les documents annexés au n° 263 (1977-1978), Sénat.